

COMMUNE DE DIGNAC

- 16410 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AR Prefecture Séance du 07 juillet 2026

016-211601190-20260708-D_2026_08_10-DE*****
Reçu le 08/07/2026
Publié le 08/07/2026

L'an de républicain ~~deux mil vingt-six~~ le sept juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Hugo ROUGIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

D-2026-08-10

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 30 juin 2026

PRÉSENTS : Mmes Edith DUGENEST, Anne-Sophie GODIER, Sarah GUYON, Laurence RODRIGUEZ, Marie-Pierre VIGIER, MM. Jordane BONNAMY, David BORDRON, Patrice DHE, Cédric DOUILLARD, Régis DRUJONT, Pierre DUSSAGNE, Jean-François REDON, Hugo ROUGIER

ABSENTES EXCUSÉES : Mmes Elodie CHARRIERE, Laurence GAILLARD

POUVOIRS : Mme Elodie CHARRIERE à Mme Anne-Sophie GODIER, Mme Laurence GAILLARD à M. Hugo ROUGIER

Mme Edith DUGENEST est élue secrétaire de séance.

Rapport annuel 2025 des représentants de la SPL GAMA

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 1524-5, 14ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants au conseil d'administration des collectivités actionnaires de la SPL GAMA doivent remettre aux organes délibérants de leur collectivité, un rapport annuel, sur lequel ces organes délibérants se prononcent. Le présent rapport annuel, joint en annexe, concerne l'année 2025 de la SPL GAMA.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

- **Vie de la société :**

Aucun événement marquant n'est à noter en 2025. Il n'y a pas eu d'évolution de l'actionnariat, et les effectifs sont restés stable, à environ 10 équivalents temps pleins.

- **Comptes 2025 :**

Le chiffre d'affaires 2025 s'établit à 913 105 €, en hausse par rapport à 2024 (+ 3,8 %). Ceci s'explique par une demande soutenue de prestations à laquelle a pu répondre et assoir ainsi son activité de la société. Il est à noter que depuis 2021, l'activité opérationnelle a augmenté de plus de 140 000 €, et qu'elle s'établie, pour la première fois de son histoire, au-delà des 900 k€.

Les charges d'exploitation s'établissent à 923 840 €, également en hausse par rapport à 2024 (+ 5,2 %), ce qui s'explique essentiellement par les charges externes, et en particulier l'augmentation du cout des assurances, les frais de déménagement et le nouveau loyer.

Le résultat net comptable (après impôts) s'établi à 31 360 €.

- **Activité opérationnelle**

L'activité est restée soutenue en 2025, avec 69 opérations qui ont été suivies dans l'année. Au 31/12/2025, 46 contrats étaient en cours.

Au cours de l'année 2025, 15 nouveaux contrats ont été signés, et 23 contrats ont été achevés.

- **Perspectives et orientations stratégiques**

Les dernières années ont vu une demande croissante d'interventions, sur des opérations diversifiées, mais souvent de faible volume. La pérennité de la société passe donc par la nécessité de contracter régulièrement de nouveaux contrats : et pour ce faire d'anticiper au mieux les besoins de nos actionnaires.

La pérennité de la société passe donc par la recherche de nouveaux actionnaires à l'échelle du département de la Charente, et la contractualisation régulière de nouveaux contrats, avec une anticipation au mieux des besoins de nos actionnaires et une volonté de développer, notamment la montée en compétences sur les volets environnementaux.

Si, en termes d'activité, l'année 2025 se situe à un niveau historiquement élevé, nous pouvons constater que le nombre de nouvelles missions a été bien inférieur au nombre d'opérations achevées dans l'année. Ces chiffres et cette situation traduisent la réalité des échéances municipales. L'activité de maîtrise d'œuvre est moins impactée, dans la mesure où plusieurs gros dossiers s'étendent au-delà des échéances.

Les résultats de l'année 2026 dépendront essentiellement de l'engagement de nouvelles opérations par les collectivités, à la suite du renouvellement de leurs instances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres et à main levée :

Article 1 : Approuve le rapport annuel 2025 de la SPL GAMA.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Hugo ROUGIER

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Hugo Rougier', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE DIGNAC' at the top and '16410' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a lion. There are also two small stars on either side of the coat of arms.